



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

<p>DATE DE CONVOCATION : 6 juillet 2020</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p>En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 Pouvoirs : 3</p> <p>Secrétaire de séance :</p> <p>MOUSSET Raphaël</p>	<p>L'An deux mille vingt, le dix juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle socioculturelle 10 bis rue des Forgerons en séance publique, sous la présidence de M. Jacques RABILLÉ, Maire.</p> <p>Présents : RABILLÉ Jacques, DECROCK Sandrine, HAQUETTE Olivier, GUILLOTEAU Cécile, MOUSSET Raphaël, CHATELIER Nicole, BOURON Stéphanie, MATHÉ Grégory, MOUSSET Nadine, RIALLAND Olivier, VIOLEAU Laurence, GRIT Auguste,</p> <p>Absents : FAVREAU Éric (donne pouvoir à MOUSSET Raphaël), GRIT Olivier (donne pouvoir à GUILLOTEAU Cécile) et GUERREIRO Maud (donne pouvoir à GRIT Auguste).</p>
--	---

A 20h00, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire rappelle le décret décrivant le mode de désignation et d'élection des 3 délégués et 3 suppléants. Cette élection a lieu simultanément au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Ces listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de siège de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Seule une liste de l'équipe majoritaire est proposée avec :

- Trois délégués : Jacques RABILLE, Sandrine DECROCK et Olivier HAQUETTE.
- Trois suppléants : Cécile GUILLOTEAU, Raphaël MOUSSET et Nicole CHATELIER.

Monsieur le Maire observe que la liste proposée respecte les exigences du décret.

Le bureau de vote est composé des deux conseillers les plus âgés (Auguste GRIT et Nicole CHATELIER) et des deux plus jeunes (Grégory MATHE et Stéphanie BOURON).

Il est donc procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement.

Le bureau électoral a proclamé élus délégués et suppléants de la liste proposée à l'unanimité des suffrages exprimés soit 13 voix POUR et 2 NULS :

1. Jacques RABILLÉ
2. Sandrine DECROCK
3. Olivier HAQUETTE

4. Cécile GUILLOTEAU
5. Raphaël MOUSSET
6. Nicole CHATELIER

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

3. DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES DE LA CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Pour se faire le conseil municipal est amené à proposer à la Direction départementale des Finances Publiques une liste composée de 24 commissaires, 12 titulaires et 12 suppléants.

La Direction des Services Fiscaux de la Vendée désignera par la suite les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants retenus parmi les contribuables proposés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal dresse les deux listes de 12 noms comme suit :

Titulaires :

Mme	DECROCK Sandrine	10 La Morlière	85150	LE GIROUARD
M.	HAQUETTE Olivier	3 La Bardonnière	85150	LE GIROUARD
Mme	GUILLOTEAU Cécile	5 L'Etessière	85150	LE GIROUARD
M.	MOUSSET Raphaël	9 rue des Acacias	85150	LE GIROUARD
Mme	CHATELIER Nicole	2 Vieux Chaon	85150	LE GIROUARD
Mme	MOUSSET Nadine	9 rue des Acacias	85150	LE GIROUARD
M.	GRIT Olivier	10 rue de la Sainte Emilienne	85150	LE GIROUARD
Mme	VIOLEAU Laurence	4 La Bourie	85150	LE GIROUARD
M.	RIALLAND Olivier	10 Le Puy Gaudin	85150	LE GIROUARD
M.	FAVREAU Eric	2 La Bardonnière	85150	LE GIROUARD
M.	MATHÉ Grégory	13 B rue du Stade	85150	LE GIROUARD
Mme	BOURON Stéphanie	4 La Belle Eugénie	85150	LE GIROUARD

Suppléants :

Mme	BONNEAU Marie-Thérèse	3 rue des Forgerons	85150	LE GIROUARD
M.	MORNET Alain	4 Chaon	85150	LE GIROUARD
Mme	GAUTIER Françoise	3 rue de la Sainte Emilienne	85150	LE GIROUARD
M.	ROUX Eric	14 rue des Acacias	85150	LE GIROUARD
Mme	MATHÉ Jocelyne	16 rue de la Sainte Emilienne	85150	LE GIROUARD
M.	PAPINEAU Auguste	5 La Guibretière	85150	LE GIROUARD
Mme	POTIER Brigitte	4 rue de la Vigne	85150	LE GIROUARD
M.	RIALLAND Michel	6 L'Epinay	85150	LE GIROUARD
M.	DANJEAN Christian	5 La Bardonnière	85150	LE GIROUARD
M.	CANTIN Nicolas	10 La Morlière	85150	LE GIROUARD
Mme	GABORIT Christelle	9 rue des Forgerons	85150	LE GIROUARD
Mme	BOURON Amélie	16 La Belle Eugénie	85150	LE GIROUARD

4. CONVENTION D'AFFECTATION SERVICES MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG 85

Monsieur le Maire rappelle le rôle et les actions de ce service en charge d'affecter temporairement du personnel pour remplacer les agents territoriaux indisponibles. Il est proposé de renouveler la convention avec ce service.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour le renouvellement de l'adhésion à l'Unité « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée,
- **DONNE** mission à Monsieur le Maire ou à son représentant pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement du syndicat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à son représentant à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer.

5. CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN « MARCHÉS PUBLICS » DE LA CCPA

Monsieur le Maire rappelle le rôle et les missions de ce service :

- Programmer et piloter les groupements de commandes au sein du territoire pour les communes adhérentes ainsi que pour la Communauté des Communes.
- Accompagner et conseiller les collectivités à différents degrés concernant la passation et l'exécution de leurs propres marchés publics.

Il est remarqué, que l'adhésion à ce service, permet de faire une économie à grande échelle.

Auguste GRIT fait la remarque suivante : « Cette économie, par expérience, se justifie si la commune gère au minimum 5 marchés publics par an. Ce n'est pas le cas pour Le Girouard, qui en gère maximum 2 par an. De plus, pour nous, il est plus facile de s'approvisionner en gasoil au Super U de Nieul Le Dolent, que d'aller à la station Brétéché des Achards qui est partenaire de ce marché ».

Olivier RIALLAND interroge Monsieur le Maire sur le nombre de communes adhérant à ce jour à ce service. En réponse à la question d'Olivier RIALLAND, Monsieur le Maire confirme que depuis 2013, 9 communes sur 10 de la CCPA adhèrent à ce service des marchés. Seul Le Girouard n'y a jamais adhéré. A noter que l'adhésion au service commun n'entraîne pas l'obligation de participer à chaque procédure. En effet, une délibération spécifique est à intervenir, fonction de la nature du marché (signalisation verticale, produits d'entretien, hydrants...)

Monsieur le Maire propose d'adhérer au service commun « marchés publics », en contrepartie d'une cotisation annuelle de 525€. Monsieur le Maire précise que cette cotisation devrait être à minima récupérée dans les économies d'échelle réalisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité absolue 13 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- **D'ADHERER** au service « Marchés Publics » commun géré par la Communauté de Communes du Pays des Achards et mis à disposition des communes membres de la communauté de communes,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'adhésion ci-jointe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes autres pièces nécessaires à ce dossier.

6. SYDEV : AVENANT N°1 À LA CONVENTION N° 2019.ECL.0477 (horloge crépusculaire du terrain de foot)

Monsieur le Maire présente les modalités de l'avenant n°1 à la convention n°2019.ECL.0477.

Il s'agit de l'installation d'une horloge au stade de foot. Cet équipement permet une coupure automatique de l'éclairage du stade à partir de 22h30. Ce dispositif est complété par une marge forcée manuelle.

Le détail des travaux est le suivant :

- Allumage des 4 projecteurs des 4 pylônes du stade avec coupure programmé de la Radiolite à 22h15 et possibilité d'allumer les 4 pylônes pour une durée plus longue
- Fourniture et pose d'un tableau de 2 rangées
- Fourniture et pose de 4 contacteurs
- Fourniture et pose de 2 inter
- Reprise du câble de l'armoire existante

Les travaux ont été réalisés par ALLEZ et Cie, pendant la précédente mandature, sans que l'avenant n'ait été signé et validé. Coût des travaux : 658 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention n°2019.ECL.0477 relative aux modalités techniques et financières de réalisation opération d'éclairage (horloge crépusculaire pour les terrains de foot), pour un montant de 658 € TTC),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention citée ci-dessus.

7. SYDEV : CONVENTION N°2019.ECL.0881 (programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2020)

Monsieur le Maire expose le contenu de cette convention relative au programme annuel de rénovation de l'éclairage public comprenant les éventuels travaux de rénovation issus de visites de maintenance au cours de l'année 2020.

Le SyDEV a estimé le montant des travaux à 4 777.28 € TTC. La participation communale annuelle s'élève à 2 388.64 € TTC, soit 50% du coût des travaux estimés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention n°2019.ECL.0881 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage (programme annuel de rénovation éclairage public 2020) pour un montant de 2 388.64 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

8. VENDÉE EAU : CONVENTION N°02.029.2020 (extension du réseau d'eau potable suite à la dépose et repose d'un poteau incendie, place St Généreux)

Monsieur le Maire expose le contenu de cette convention : suite à la démolition de la maison, place Saint Généreux, et au programme d'aménagement du centre bourg, il est nécessaire de déplacer le poteau incendie de cette même place. Une extension du réseau d'eau potable est nécessaire pour la dépose du poteau incendie et la mise en place d'une borne incendie dans le centre bourg, rue du Stade

Coût des travaux : 3230.87 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention n°02.029.2020 relative à l'extension du réseau d'eau potable pour la dépose du poteau incendie et la mise en place d'une borne incendie, dans le centre-bourg pour un montant de 3230.87 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

9. RÉGULARISATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 10 DÉCEMBRE 2019 concernant la vente de parcelles à Vendée Logement et l'exonération de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la création du nouveau lotissement communal « Les Hauts de La Ciboule », la commune a cédé à « VENDEE LOGEMENT esh » les lots n°30, 31, 32 et 33, pour la création de logements sociaux.

Monsieur le Maire propose d'exonérer de taxe d'aménagement sur ces parcelles cédées à Vendée Logement.

Il s'agit de régulariser une délibération prise en date du 10 décembre 2019, où il n'était pas fait mention du pourcentage d'exonération.

Auguste GRIT précise que cette taxe a un taux habituel de 3% pour les particuliers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'exonération de la taxe d'aménagement concernant la vente de parcelles à Vendée Logement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

10. CONVENTION DE SERVITUDE, RUE DU VIEUX MOULIN

Monsieur le Maire indique qu'une convention de servitude, rue du Vieux Moulin s'avère nécessaire, au vu des éléments suivants :

- La parcelle A n°805, située rue du Vieux Moulin et positionnée devant la parcelle section A n°804, a été divisée en deux lots (parcelles section A n°918 et n°919)
- La parcelle section A n°804 a son propre accès par la rue du Vieux Moulin.
- Les parcelles section A n°844 et n°886, faisant office de liaison douce afin de desservir les lotissements de cette rue communale, sont inscrites dans le domaine privé et non dans le domaine public de la collectivité.
- En conséquence, les nouvelles parcelles cadastrées section A n°918 et n°919 se trouvent enclavées par des parcelles privées et n'ont aucun accès sur la rue.
- Un permis de construire a été accepté (PC 085 099 20 A0004) en date du 16/03/2020 sur la parcelle cadastrée section A n°805. L'accès à la nouvelle construction devra se faire par l'accès existant. Un seul passage sur le sentier piéton sera accepté.

Auguste GRIT demande de visualiser un plan de situation pour mieux apprécier la problématique, support qui lui a été aussitôt remis par Sandrine DECROCK. Il fait également la remarque que l'une des deux nouvelles parcelles souhaite sortir directement sur la rue.

Monsieur le Maire propose donc la création d'une convention permettant un seul accès à l'ensemble des parcelles cadastrées section A n°918, n°919 et n°804 par la parcelle du domaine privé de la commune cadastrée section A n°844.

Cécile GUILLOTEAU, Adjointe au maire, concernée par cette affaire, s'abstient.

Après en avoir délibéré avec 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de servitude de passage, rue du Vieux Moulin,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir relatifs à cette affaire, notamment la convention idoine.

11. QUESTIONS DIVERSES

- **Tirage au sort des jurés d'assises :**

Monsieur le Maire s'est rendu, le 6 juillet dernier à 20h à la mairie de Grosbreuil pour le tirage au sort des jurés d'assises car la commune du Girouard est associée à celle de Grosbreuil.

Sont nommés :

- M. Stéphane GAUTIER, demeurant 3, rue de la Sainte Emilienne à Le Girouard et né le 06/02/1976
 - Mme Coline VADAKARN, demeurant 4, La Chancelière à Le Girouard et née le 08/05/1981
 - M. Julien SEGRETIN demeurant 13, La Bourie à Le Girouard et né le 05/05/1992
-
- Olivier HAQUETTE explique la mise en place de la commission Enfance et Jeunesse et celle du Patrimoine.
 - Olivier RIALLAND propose d'adhérer au programme de la CCPA « Opération 1000 Arbres » sur le territoire, et de réfléchir sur le lieu et le mode d'entretien de ces plantations pour embellir la commune.
 - Olivier HAQUETTE relève que lors de la mise en place de la commission bibliothèques/civisme, la CCPA a félicité Delphine pour son implication et son travail fournis en tant que bibliothécaire du Girouard (une des deux salariées parmi 160 bénévoles faisant fonctionner le réseau bibliothèque de la CCPA). La présidente de la commission s'est réjouie qu'enfin la commune du Girouard participe aux travaux de ladite commission.
 - Auguste GRIT demande des nouvelles de la secrétaire de mairie. Monsieur le Maire précise qu'il n'a aucune information sur l'état de santé de Mme LERAY. Et bien évidemment compte tenu du secret médical, il est impossible d'obtenir le moindre renseignement. Dont acte.

Séance levée à 21 heures 30 minutes